



## Les impôts ont prélevés 400 euros de moi

-----  
Par Kiko95

Bonjour,

Le 23/8 les impôts de Montpellier ont prélevé 400 euros de mon compte après une saisie administrative, j'ai constaté la saisie, car la saisie est pour la taxe d'habitation pour une chambre ou j'ai vécu qu'un mois entre décembre 2019 et janvier 2020, mais la taxe d'habitation est pour les années de 2021 et 2022 et je n'y ai pas vécu ni en 2021 ni en 2022, il y a deux mois là, j'y envoie des messages sur mon compte sur impôts.gouv.fr, mais j'ai l'impression qu'il ne comprend pas tout ce que j'envoie parce qu'ils m'ont informé qu'un dégrèvement avait été imposé et je recevrais mon remboursement, mais je n'ai encore rien reçu. Je ne sais pas, il faut faire quoi??, suis-je sensé d'aller aux impôts directement à Montpellier et parler avec eux ou je fais quoi?? Merci.

Cordialement,  
Khaled

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Aviez-vous déclaré votre changement d'adresse quand vous avez quitté cette chambre ?

Chaque année sur votre déclaration de revenus vous devez indiquer votre adresse principale.

La réponse sur votre messagerie est-elle récente ? Parfois il faut attendre 1 ou 2 mois pour le remboursement.

Vous pouvez prendre rendez-vous au centre des impôts et/ou téléphoner à

Centre de contact

Par téléphone :

0809 401 401

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, hors jours fériés.

Service gratuit + prix appel